

<p>D 23-73</p> <p>APPROBATION DE LA CONVENTION DE PRESTATIONS SERVICE AVEC LA COMPAGNIE « FAITS D'ART SCÉNIQUE » POUR L'INTERVENTION D'UN PROFESSEUR DE THÉÂTRE A L'ÉCOLE DE HOULGATE.</p> <p>Votants : 19 Pour : 19 voix Contre : 0 voix Abstention : 0 voix</p>	<p>L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept septembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle des fêtes sous la présidence de son Maire, Monsieur Olivier COLIN.</p> <p><u>Présents :</u> Olivier COLIN, Maire, Laurent LAEMLÉ, Annie DUBOS, Olivier HOMOLLE et Dominique FROT, Adjointes au Maire, Alain BERTAUD, Patrick BARBA, Catherine POULAIN, Élisabeth LEGRAND, Joanna DE KERGORLAY, Nathalie MAHIER, Céline VOISIN, Didier FRAGASSI, Patrick BLOSSE et Antoine ARIF, conseillers municipaux.</p> <p><u>Absents excusés :</u> Alain GOSSELIN : pouvoir donné à Catherine POULAIN Christian MASSON : pouvoir donné à Olivier HOMOLLE Sylvia FLEURY : pouvoir donné à Alain BERTAUD Fabien DUPONT : pouvoir donné à Olivier COLIN Patrick BLOSSE : pouvoir donné à Antoine ARIF</p> <p>Annie DUBOS est désignée en qualité de secrétaire de séance et Nathalie VASSALIÈRE, en qualité de secrétaire auxiliaire.</p>
---	---

Catherine POULAIN informe les membres du conseil municipal que les membres de la commission CATAC proposent de signer une convention avec la Compagnie « Faits d'art scénique » pour la dispense de cours de théâtre à l'école de HOULGATE, pour les élèves en classe de CE2.

Catherine POULAIN présente les termes de la convention (cf. document en pièce jointe), et notamment :

- Durée de la convention : 1^{er} octobre 2023 au 30 juin 2024 ;
- 2 cours par semaine d'une durée de 45 minutes (hors vacances scolaires zone B) ;
- Coût : forfait de 2 500 € net incluant la préparation des ateliers, les cours, la confection des costumes et la fourniture des accessoires pour le jour du spectacle qui aura lieu en fin d'année scolaire.

Catherine POULAIN informe de l'avis favorable commission CATAC du 19 septembre 2023.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal décident, à l'unanimité :

- d'approuver la signature de la convention de prestations de service entre la compagnie « faits d'art scénique » et la commune de HOULGATE pour l'intervention d'une professeure de théâtre à l'école de HOULGATE (classe de CE2) selon les modalités présentées dans ladite convention ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.



Olivier COLIN,
Maire.

